

enquête publique pour le plan local d'urbanisme de ventron

. COMMUNE LE MENIL <commune-le-menil@orange.fr>

samedi 11 juillet 2020 à 11:53 réception

À : enquetepubliquepluventron@orange.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique de modification du PLU de Ventron,

le conseil municipal de notre commune, réuni le 10 juillet dernier, s'interroge sur le devenir de la Délégation de Service Public qui lie notre commune et la station LEDUC.

La convention d'exploitation du service public de remontées mécaniques et aménagements destinés au transport des personnes et à la pratique du ski signée le 29 novembre 2008 reste applicable jusqu'au 30 avril 2031. Le délégataire, en l'occurrence la SAS LEDUC s'est engagé, dans l'article 7 de ladite convention :

" Article 7. - CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC CONCÉDÉ

Le délégataire s'engage à assurer la continuité de l'ensemble des services nécessaires à l'exploitation du domaine skiable pendant toute la durée de la convention quelles que soient les circonstances, sauf en cas de force majeure ou de grève du personnel ne présentant pas le caractère d'un conflit interne à l'entreprise.

En dehors de ces cas, le délégataire supporte la charge de toutes les dépenses engagées par la commune pour faire assurer le service.

En cas d'interruption totale ou partielle du service aux usagers de plus de 3 jours (cas de force majeure ou grève non spécifique à l'entreprise exclus), la Commune peut notifier au délégataire la mise en demeure de reprendre l'exploitation dans les 4 jours qui suivent, à défaut de quoi elle peut prononcer la déchéance de la convention dans les conditions et avec les conséquences prévues aux articles 44 et suivants."

le conseil municipal s'interroge sur le devenir du ski dans cette station prisée des familles.

Le projet de M. LEDUC, s'il représente un intérêt indéniable, ne doit pas se faire au détriment de la pratique du ski, mais en complément.

Je vous remercie d'apporter ces observations au registre d'enquête.

cordialement,

Le Maire,
Jean-François VIRY

Commune de LE MENIL
50 Grande rue
88160 LE MENIL
Tel : 03.29.25.02.44
commune-le-menil@orange.fr



PANNEAUPOCKET